



COMMUNIQUE DE PRESSE

Rapport « Bordes » sur la place de la musique dans les médias : des propositions qui suscitent une réaction contrastée de la part des labels indépendants

La nécessité de maintenir le régime des quotas de diffusion de chansons d'expression francophone constitue un premier point qui est salué par l'UPFI. Prenons garde en effet à ne pas démanteler un système qui a permis à la chanson française de bénéficier d'un niveau minimal d'exposition en radio au cours des 20 dernières années. Et à une nouvelle génération d'artistes interprètes d'émerger.

Face à la concentration des diffusions de titres francophones, Jean-Marc Bordes préconise la mise en place d'un système de « malus » pour les radios qui surexposeraient un faible nombre de titres francophones afin de remplir leurs obligations en matière de quotas. Cette proposition suscite des réactions contrastées de la part de l'UPFI :

- Oui à une régulation des rotations les plus élevées lorsqu'il s'agit de titres interprétés par des artistes confirmés,
- Non lorsqu'il s'agit d'artistes « nouveaux talents » : les artistes en développement ont davantage besoin d'exposition radiophonique.

Cette distinction entre artistes confirmés et « nouveaux talents » existe déjà dans la Loi. Il suffirait de l'étendre au mécanisme de régulation ainsi proposé.

L'UPFI regrette néanmoins que ce rapport s'avoue impuissant à pouvoir améliorer l'exposition radiophonique des artistes français qui s'expriment dans une langue étrangère, dont le nombre est de plus en plus important, et qui concourent au rayonnement de la création musicale à l'étranger. En effet, tout un pan de la production française éprouve des difficultés d'exposition en radio car ne rentrant ni dans les quotas, ni dans la diffusion du répertoire international.

L'absence de toute régulation concernant les modalités de diffusion du répertoire international pose problème car elle créerait une asymétrie dans les conditions d'exposition de l'ensemble des productions en radio. Il faudra veiller à ne pas créer un

marché à deux vitesses, quand bien même le niveau de rotation des titres internationaux est deux fois moins élevé que celui des titres francophones.

L'UPFI n'entend pas se situer dans un rapport conflictuel avec les radios et souhaite que des points de consensus puissent se dégager entre la filière musicale et les opérateurs radios dans les prolongements qui seront donnés à ce rapport par les Pouvoirs Publics.

Concernant la place de la musique à la télévision, l'UPFI regrette vivement le manque d'ambition des propositions de ce rapport qui écarte toute idée d'extension de la notion d'œuvres audiovisuelles aux émissions de variétés.